

Rio Tinto Alcan Inc.
Maison Alcan
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3A 3G2
Canada
T (514) 848-1285
F (514) 848-8189

2735

1

Service du soutien au réseau
13 FEV. 2009

Monsieur Sam Hamad,
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage,
800, rue Square Victoria,
CP100
Montréal, QC
H4Z 1B7
13 février 2009

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Alcan Inc. procédera à un licenciement collectif d'employés non représentés par une association de salariés.

Employeur: Rio Tinto Alcan Inc.
1188 Sherbrooke Ouest
Montréal
QC, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Activités corporatives, Manufacturier

Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 13 avril et le 31 décembre 2009

Nombre de salariés visés : Entre 40 et 50

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

Veuillez agréer, M Hamad, nos salutations distinguées

François Curie
Vice-Président Principal, Ressources Humaines et Santé, Sécurité et Environnement
Rio Tinto Alcan Inc.

CC : Secrétariat Général, Commission des Normes du Travail

REÇU DE
13 FEV. 2009
CABINET MTL

Soutien aux personnes et à l'organisation, Amériques
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3A 3G2
Canada
T (514) 848-8534
F (514) 848-1798

2736

2

Service du soutien au réseau

13 FEV. 2009

Monsieur Sam Hamad,
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage,
800, rue Square Victoria,
CP100
Montréal, QC
H4Z 1B7
13 février 2009

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Canada Gestion Inc. procédera à un licenciement collectif d'employés non représentés par une association de salariés.

Employeur: Rio Tinto Canada Gestion Inc.
1188 Sherbrooke Ouest
Montréal
QC, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Activités corporatives,

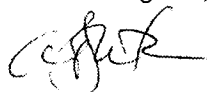
Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 13 avril et le 31 décembre 2009

Nombre de salariés visés : Entre 80 et 90

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

Veuillez agréer, M Hamad, nos salutations distinguées



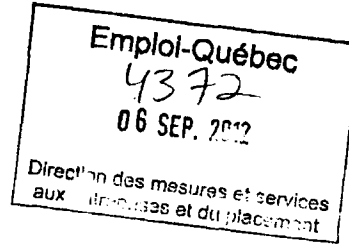
Andrew Slentz
Vice-Président
Soutien aux personnes et à l'organisation, Amériques

CC : Secrétariat Général, Commission des Normes du Travail

COULE
13 FEV. 2009
CABINET MTL

Soutien aux personnes et à l'organisation,
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, H3A 3G2
Canada
T (514) 848-8534

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1



4 Septembre 2012

Madame, Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Canada Gestion Inc. procédera à un licenciement collectif d'employés non représentés par une association de salariés.

Employeur: Rio Tinto Canada Gestion Inc.
1188 Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec,
Canada, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Activités corporatives,

Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 5 et le 30 Septembre 2012

Nombre de salariés visés : Entre 15 et 25

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

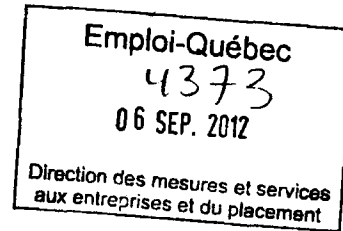
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

France Dupéré
Directrice Relations avec les Employés, Service & Support et Service Clients
Soutien aux personnes et à l'organisation, Canada

CC : Secrétariat Général, Commission des Normes du Travail

Rio Tinto Alcan Inc.
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, H3A 3G2
Canada
T (514) 848-8000

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1



4 Septembre 2012

Madame, Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Alcan Inc. procédera à un licenciement collectif d'employés non représentés par une association de salariés.

Employeur: Rio Tinto Alcan Inc.
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec,
Canada, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Activités corporatives, Manufacturier

Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 5 et le 30 Septembre 2012

Nombre de salariés visés : Entre 15 et 25

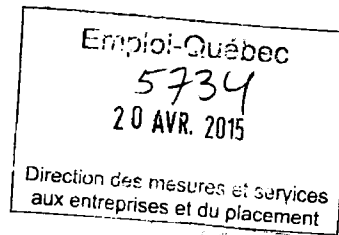
Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

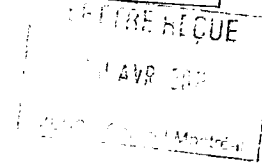
Daniel Hertsberg
Vice-Président Ressources Humaines, Environnement et Santé Sécurité
Rio Tinto Alcan Inc.

CC : Secrétariat Général, Commission des Normes du Travail

Rio Tinto
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, H3A 3G2
Canada
T (514) 848-8000



Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage
800, rue Square Victoria
Case postale 100



17 Avril 2015

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Canada Gestion Inc. bureaux de Montreal procédera à des licenciements collectifs d'employés non représentés par une association de salariés en cours d'année 2015.

Employeurs: Rio Tinto Canada Gestion Inc.
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec,
Canada, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Exploitation minière, Manufacturier

Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 19 Mai 2015 et le 31 Décembre 2015

Nombre de salariés visés : Entre 60 et 95 pour RTCGI

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

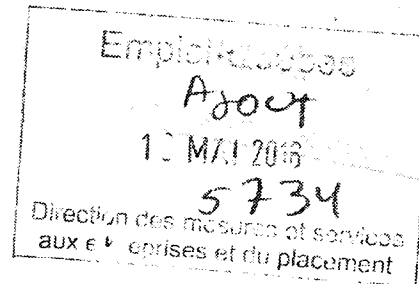
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

France Dupéré
Directrice Relations avec les Employés, Amériques

CC : Secrétariat général
Commission des normes du travail
Hall Est, 7^e étage
400, boul. Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8W1

Rio Tinto
400 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal
Montreal, Quebec
Canada, H3B 0E3
T +00 (1) 514 848 8000
F +00 (1) 514 848 1505

Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage
800, rue du Square Victoria
Case Postale 100



16 mai 2016

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Gestion Canada Inc (RTGCI/RTCMI), Bureaux de Montréal, procédera à des licenciements collectifs d'employés non représentés par une association de salariés en cours d'année 2016.

Cet avis est la continuité de l'avis envoyé en 2015, où sur les 60 à 95 licenciements annoncés entre le 19 mai 2015 et le 31 décembre 2015, seulement vingt-huit (28) ont été réalisés. Ce nombre inférieur est dû au décalage de certaines phases des différents changements organisationnels et au fait que certaines ressources impactées ont été requises pour faire la transition. Par la présente, nous vous demandons de maintenir l'avis envoyé en 2015. Nous prévoyons que pour l'année 2016, ce nombre sera maintenu.

Employeur: Rio Tinto Canada Gestion Inc.
400 – 1190 Ave des Canadiens-de-Montréal
Montréal, Québec
Canada, H3B 0E3

Secteur d'activité: Exploitation minière, Manufacturier

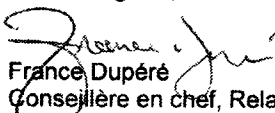
Motif: Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 16 mai 2016 et le 31 décembre 2016

Nombre de salariés visés : Entre 60 et 95

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


France Dupéré
Conseillère en chef, Relations avec les employés, Amériques

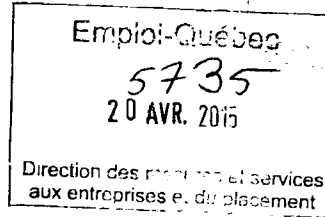
CC : Secrétariat général
Commission des normes du travail
Hall Est, 7^e étage
400, boul. Jean-Lesage
Québec, Québec
G1K 8W1

1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal Québec H3A 3G2
T +1 (514) 848 8000

Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage
800, rue Square Victoria
Case postale 100

17 Avril 2015

Monsieur le Ministre,



La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Alcan, Bureaux de Montreal procédera à des licenciements collectifs d'employés non représentés par une association de salariés en cours d'année 2015.

Employeurs: Rio Tinto Alcan Inc.
1188, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec,
Canada, H3A 3G2

Secteur d'Activité : Manufacturier

Motif : Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 19 Mai 2015 et le 31 Décembre 2015

Nombre de salariés visés : Entre 50 et 75

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

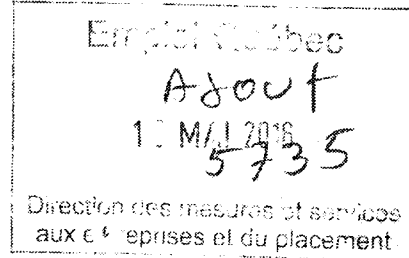
Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Daniel HERTSBERG
Vice-Président Principal, Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Environnement

CC : Secrétariat général
Commission des normes du travail

Hall Est, 7^e étage
400, boul. Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8W1

Rio Tinto
400 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal
Montreal, Quebec
Canada, H3B 0E3
T +00 (1) 514 848 8000
F +00 (1) 514 848 1505



Direction générale des opérations d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Édifice Tour de la Place Victoria
28^e étage
800, rue du Square Victoria
Case Postale 100

16 mai 2016

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que conformément à l'article 84.0.4 de la LNT, Rio Tinto Alcan, Bureaux de Montréal, procédera à des licenciements collectifs d'employés non représentés par une association de salariés en cours d'année 2016.

Cet avis est la continuité de l'avis envoyé en 2015, où sur les 50 à 75 licenciements annoncés entre le 19 mai 2015 et le 31 décembre 2015, seulement huit (8) ont été réalisés. Ce nombre inférieur est dû au décalage de certaines phases des différents changements organisationnels et au fait que certaines ressources impactées ont été requises pour faire la transition. Par la présente, nous vous demandons de maintenir l'avis envoyé en 2015. Nous prévoyons que pour l'année 2016, ce nombre sera maintenu.

Employeur : Rio Tinto Alcan Inc.
400-1190 Ave des Canadiens-de-Montréal
Montréal, Québec
Canada, H3B 0E3

Secteur d'activité: Manufacturier

Motif: Économique

Date prévue du licenciement collectif : Entre le 16 mai 2016 et le 31 décembre 2016

Nombre de salariés visés : Entre 50 et 75

Les employés affectés par ce licenciement collectif bénéficieront du support d'un programme de reclassement offert par l'employeur.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Daniel Hertzberg
Vice-président principal, RH, Communications et Communautés, et SSE

CC : Secrétariat général
Commission des normes du travail
Hall Est, 7^e étage
400, boul. Jean-Lesage
Québec, Québec
G1K 8W1